

COMMENT OBTENIR L'AGRÉMENT ?

L'agrément est délivré par le directeur de l'UFR pour les stages des étudiants de 2^e cycle et par le directeur général de l'ARS pour les stages de 3^e cycle.

Pour être agréé, le MSU doit :

- exercer en tant que médecin installé depuis au moins 1 an ;
- exercer en cabinet individuel ou de groupe, en maison, centre ou pôle de santé ;
- se former à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation d'un étudiant (2 jours finançables via le Développement professionnel continu) ;
- proposer des activités de soins en adéquation avec la formation proposée ;
- proposer un niveau d'encadrement d'accueil requis pour la formation.

LA RÉMUNÉRATION

- Honoraires pédagogiques : **600 € bruts par mois de stage** ;
- Indemnités compensatrices : **la formation est indemnisée sur la base de 15 consultations par jour** (dans la limite de 2 jours de formation) ;
- Rémunération complémentaire en cas d'exercice dans une maison de santé pluridisciplinaire ou centre de santé ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel : **3 150 €** (2 stages par an minimum).
- Signature d'un Contrat de coordination et de stabilisation des médecins : **aide forfaitaire de 300€ supplémentaires** lors de l'accueil d'un étudiant (en zone sous dense (ZIP/ZAC)).

« Devenir MSU permet de se projeter sur un territoire en allant sur le terrain ».

- Enquête régionale ARS Auvergne-Rhône-Alpes 2022



Devenez maître de stage universitaire !

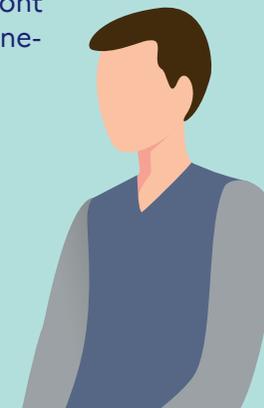
VALORISEZ
VOTRE EXPÉRIENCE
ET ENRICHISSEZ
VOTRE PRATIQUE

94 %
des médecins recommandent la maîtrise de stage à leurs confrères



- Transmettez votre savoir-faire
- Participez à la formation de vos futurs remplaçants
- Devenez membre d'une équipe universitaire !

D'ici 2026, **30 % d'internes supplémentaires** devront être formés. Déjà **1 804 MSU** sont agréés en Auvergne-Rhône-Alpes.



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONSULTEZ LE PORTAIL D'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ (PAPS) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES !

WWW.AUVERGNE-RHONE-ALPES.PAPS.SANTE.FR



LES MODALITÉS D'ACCUEIL

Vous pouvez accueillir un ou plusieurs stagiaires à différentes étapes de leur cursus.



EN MÉDECINE GÉNÉRALE

2^E CYCLE (STAGE D'EXTERNAT)

↳ Observation, supervision directe

- Stages de 6 à 8 semaines
- Étudiants motivés par l'apprentissage de l'entretien et de l'examen physique
- Découverte de la MG, de la prise en soin globale et pluri professionnelle
- Préparation aux Examens cliniques objectifs et structurés (ECOS)



3^E CYCLE (STAGE D'INTERNAT)

PLUSIEURS TYPES DE STAGES POSSIBLES

NIVEAU 1 EN PHASE SOCLE (1^{RE} ANNÉE)

↳ 3 objectifs : l'observation, la supervision directe et la supervision indirecte.

- > Préparer l'étudiant à l'exercice de cette discipline et en appréhender les spécificités.
- 6 mois, 8 demi-journées / semaine
- Chez un ou plusieurs MSU

NIVEAU 2

Après supervision de niveau 1.

2^E année - phase appro 1

- Pôle femme enfant ambulatoire
- 6 mois chez des MSU ayant une grande activité en santé de la femme et ou de l'enfant
- Stage mixte PMI centre de santé sexuelle et MG ambulatoire

3^E année - phase appro 2

↳ Stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée (SASPAS)

- > Approfondir son approche de l'exercice libéral.
- Supervision indirecte progressive
- 6 mois, 1 jour par semaine
- Chez plusieurs MSU

↳ Stages chez des MSU ayant une grande activité en santé de la femme et/ou de l'enfant

- 6 mois. Possibilité de stage mixte ambulatoire – hospitalier.

↳ Stage libre ou professionnalisant

- Modèle du stage SASPAS
- 6 mois. Possibilité de stage mixte ambulatoire – hospitalier.

4^E année - phase de consolidation

- Stage Docteur Junior
- 6 mois renouvelable 1 fois, 1 MSU référent
- 4 jours / semaine dans un cabinet de groupe
- OU 3 jours MG et 1 jour hors cabinet (EHPAD, CPTS, HAD...)
- PDSA sur la base du volontariat.



« L'échange avec un médecin en formation est source d'enrichissement réciproque. »

* modalités d'accueil définies par chaque faculté selon le règlement des études.